



TROUSSE DE MISE EN CANDIDATURES

21 MARS AU 21 AVRIL 2018

Table des matières

1. DESCRIPTION DU GALA EXCELLENCE OUTAOUAIS	2
2. PÉRIODE DE MISE EN CANDIDATURE.....	2
3. À NOTER.....	3
4. DÉROULEMENT DU GALA.....	3
5. VENTE DE BILLETS.....	3
6. CATÉGORIES DES DISTINCTIONS.....	4
6.1. RÉALISATIONS SPORTIVES.....	4
6.2. ENGAGEMENT ET LEADERSHIP	4
6.3. RAYONNEMENT ET FIERTÉ RÉGIONALE	4
7. BOURSES ET DISTINCTIONS.....	5
7.1. BOURSES DE RÉALISATIONS SPORTIVES	5
7.2. BOURSES D'EXCELLENCE	5
7.3. BOURSES DE LA FONDATION PAT-BURNS.....	5
7.4. BOURSES DE RAYONNEMENT ET FIERTÉ RÉGIONALE.....	6
8. SÉLECTION DES RÉCIPENDAIRES	6
9. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ GÉNÉRALE	6
10. INFORMATIONS.....	7
11. DÉFINITIONS, CRITÈRES ET PRÉREQUIS DES CATÉGORIES.....	8
RÉALISATIONS SPORTIVES.....	8
ENGAGEMENT ET LEADERSHIP.....	10
RAYONNEMENT ET FIERTÉ RÉGIONALE.....	12

Dans le présent document, le genre masculin est utilisé comme générique

dans le seul but d'alléger le texte et de faciliter la lecture.

Tous les dossiers de candidatures seront évalués équitablement selon les informations fournies et le réseau de compétition de chacun. Plus précisément, les dossiers d'athlètes parasports, quelle que soit la catégorie déposée, seront évalués équitablement selon son propre réseau de compétition de même que pour un entraîneur ou officiel travaillant avec des athlètes en situation d'handicap.

1. DESCRIPTION DU GALA EXCELLENCE OUTAOUAIS

Depuis 2017, le Conseil de développement du sport de Gatineau (CDSG), la Ville de Gatineau, la MRC de Papineau, la MRC du Pontiac, la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, Loisir Sport Outaouais ainsi que le Gala Méritas ont uni leurs forces afin de vous présenter ce gala pour souligner l'excellence au niveau sportif et loisir dans la région de l'Outaouais.

Lors de l'édition 2018 de cet événement d'envergure, nous soulignons l'excellence en remettant des prix dans 15 catégories en plus de remettre des bourses aux catégories de distinctions **Réalisations sportives** ainsi que **Rayonnement et fierté régionale**.

Le Gala Excellence Outaouais a pour mission de reconnaître les prouesses des athlètes de niveau régional, provincial, national et international ainsi que l'engagement des bénévoles de l'Outaouais, en plus de souligner la contribution d'initiatives au niveau sportif et de loisir permettant de faire rayonner notre belle région.

Le Gala Excellence Outaouais vise les objectifs suivants :

- Rassembler les acteurs du milieu sportif afin de célébrer l'excellence.
- Encourager et récompenser des gens de la région qui œuvrent dans le domaine du sport.
- Reconnaître l'implication et l'excellence afin d'encourager le développement du sport dans la région.

2. PÉRIODE DE MISE EN CANDIDATURE

La période de mise en candidature est du 21 mars au 21 avril 2018, 23 h.

Soumettez une candidature en ligne en trois étapes faciles :

1. Rendez-vous à www.sportgatineau.ca dans la section Gala;
2. Téléchargez la trousse de mise en candidature et selon les critères, choisissez la catégorie de prix appropriée;
3. Remplissez et envoyez le formulaire à même le site.

Une fois le formulaire envoyé, vous recevrez un courriel de confirmation.

Au début mai 2018, les nominés ainsi que les responsables des dossiers seront informés.

3. À NOTER

- Les candidatures doivent être soumises via le site Web, sans exception, avant 23 h le 21 avril 2018.
- Le nom d'une personne ou d'un organisme peut être soumis **dans une seule catégorie** de prix.
- L'ensemble des communications sont effectuées par courriel.
- Il est important d'obtenir la permission de la personne avant de soumettre sa candidature.
- Au gala, les personnes âgées de moins de 18 ans doivent être accompagnées d'un adulte (service de bar).
- La tenue de gala est de mise.
- L'équipe de tournage MAtv ainsi qu'un photographe professionnel seront sur place lors du gala. Les images et les photos captées seront partagées publiquement et utilisées à des fins de promotion du Gala Excellence Outaouais ou du Conseil de développement du sport de Gatineau.

4. DÉROULEMENT DU GALA

Le Gala Excellence Outaouais se tiendra le jeudi 7 juin 2018, au Palais des Congrès, situé au 50, boul. Maisonneuve, 3^e étage, à Gatineau. L'horaire de la soirée sera dévoilé en même temps que le lancement de la vente de billets en ligne.

5. VENTE DE BILLETS

Tous les participants, finalistes et invités doivent se procurer un billet. L'achat des billets en ligne sera possible directement sur le site web suivant : www.sportgatineau.ca/gala. Vous serez automatiquement dirigé vers le site web de Beavertix pour un paiement rapide et sécuritaire.

- Le coût du billet est de 25\$ et il comprend une consommation gratuite ainsi qu'un léger goûter lors du cocktail d'avant-gala.
- Les finalistes doivent se procurer un billet gratuitement en utilisant le code promotionnel qui leur sera envoyé.

6. CATÉGORIES DES DISTINCTIONS

6.1. Réalisations sportives

- 1) Athlète international féminin
- 2) Athlète international masculin
- 3) Athlète national féminin
- 4) Athlète national masculin
- 5) Athlète provincial féminin
- 6) Athlète provincial masculin
- 7) Athlète découverte féminin
- 8) Athlète découverte masculin
- 9) Équipe de l'année

6.2. Engagement et leadership

- 10) Bénévole de l'année
- 11) Officiel de l'année
- 12) Entraîneur excellence remis par la Fondation Pat-Burns
- 13) Entraîneur relève remis par la Fondation Pat-Burns

6.3. Rayonnement et fierté régionale

- 14) Événement de l'année
- 15) Organisme de l'année

7. BOURSES ET DISTINCTIONS

7.1. Bourses de réalisations sportives

Trente-deux (32) bourses de Réalisations sportives seront remises aux finalistes des catégories suivantes : athlète international féminin/masculin, athlète national féminin/masculin, athlète provincial féminin/masculin et athlète découverte féminin/masculin. Un montant total de 9 200 \$ sera remis aux finalistes de ces catégories.

Catégories	Bourses de réalisations sportives
Athlète international féminin/masculin	500 \$
Athlète national féminin/masculin	350 \$
Athlète provincial féminin/masculin	200 \$
Athlète découverte féminin/masculin	100 \$

7.2. Bourses d'excellence

Neuf (9) bourses d'excellence seront remises aux récipiendaires des catégories suivantes : athlète international féminin/masculin, athlète national féminin/masculin, athlète provincial féminin/masculin, athlète découverte féminin/masculin et équipe de l'année. Un montant total de 5 700 \$ sera remis aux récipiendaires de ces catégories.

Catégories	Bourses d'excellence
Athlète international féminin/masculin	1 000 \$
Athlète national féminin/masculin	650 \$
Athlète provincial féminin/masculin	500 \$
Athlète découverte féminin/masculin	200 \$
Équipe de l'année	1 000 \$

7.3. Bourses de la Fondation Pat-Burns

La Fondation Pat-Burns remet quatre (4) bourses de 500 \$ aux finalistes de la catégorie **Entraîneur excellence**. Le récipiendaire recevra un montant supplémentaire de 1000 \$ ainsi que le Prix de la Fondation Pat-Burns.

Pour la 2^e édition du Gala Excellence Outaouais, la Fondation Pat-Burns remet aussi quatre (4) bourses de 250 \$ aux finalistes de la catégorie **Entraîneur relève**. Un montant de 500 \$ supplémentaire ainsi que le Prix de la Fondation Pat-Burns sera remis à l'entraîneur méritant de cette catégorie.

Visitez le www.fondationpat-burns.com pour plus d'informations.

7.4. Bourses de rayonnement et fierté régionale

Deux bourses de rayonnement et fierté régionale seront remises aux récipiendaires des catégories suivantes : événement de l'année et organisme de l'année. Un montant total de 1 000 \$ sera remis aux récipiendaires de ces deux catégories.

8. SÉLECTION DES RÉCIPiENDAIRES

Deux comités de sélection, un pour les catégories *Réalisations sportives* et l'autre pour les catégories *Engagement et leadership* ainsi que *Rayonnement et fierté*, auront la tâche d'évaluer et de sélectionner les finalistes et les récipiendaires de chaque catégorie.

Un comité de sélection indépendant créé par la Fondation Pat-Burns aura la tâche d'évaluer et de sélectionner les finalistes et les récipiendaires des catégories *Entraîneur excellence et relève remis par la Fondation Pat-Burns*.

9. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ GÉNÉRAUX

Pour l'ensemble des catégories de prix, les critères d'admissibilité suivant s'appliquent à chaque dossier de mise en candidature reçu :

- ✓ Les prix **sont remis à des citoyens canadiens qui réalisent principalement leurs actions sur le territoire de l'Outaouais** : Ville de Gatineau, MRC des Collines-de-l'Outaouais, MRC de Papineau, MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et MRC de Pontiac.
- ✓ **Les actions doivent être réalisées entre le 1^{er} avril 2017 et le 21 avril 2018.**
- ✓ **Les événements doivent être réalisés sur le territoire de l'Outaouais.**

Réalisations sportives

- ✓ **L'athlète répond aux critères du CDSG:**
 - Pratique un sport ou une discipline reconnue par une fédération sportive.
 - Est identifié par sa fédération comme étant de niveau EXCELLENCE, ÉLITE, RELÈVE, ESPOIR ou SPORT-ÉTUDES.
 - A sa résidence permanente sur le territoire de l'Outaouais : Ville de Gatineau, MRC des Collines-de-l'Outaouais, MRC de Papineau, MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et MRC de Pontiac.
- OU
- Poursuit ses études à Gatineau;
- OU
- Est inscrit au sein d'un club ou d'une équipe arborant les couleurs de l'Outaouais.

Pour connaître la définition des catégories de prix et l'ensemble des critères d'admissibilité, veuillez-vous référer au tableau que vous retrouverez aux pages suivantes.

10. INFORMATIONS

Si vous souhaitez obtenir plus d'informations, nous vous invitons à communiquer avec Elodie Brault aux coordonnées suivantes :

Elodie Brault

Directrice générale

819-243-2345 poste 2821 ebrault.cdsg@sportqatineau.ca

11. DÉFINITIONS, CRITÈRES ET PRÉREQUIS DES CATÉGORIES

RÉALISATIONS SPORTIVES			
CATÉGORIES	DÉFINITIONS	CRITÈRES	PRÉREQUIS
ATHLÈTE INTERNATIONAL FÉMININ/MASCULIN DE L'ANNÉE	<p>L'athlète s'étant le plus distingué lors de compétitions de niveau international.</p> <p>Cet athlète peut, selon sa discipline, faire partie de l'équipe nationale, avoir participé aux Jeux olympiques, aux Jeux paralympiques, aux Jeux du Commonwealth, aux Jeux panaméricains, aux Jeux parapanaméricains, aux Universiades ou au circuit de compétition à l'échelle internationale.</p>	<ol style="list-style-type: none"> Résultats et performances (50 %) Progression (40 %) Rayonnement (10 %) 	<p>Les performances ou actions doivent être réalisées entre le 1^{er} avril 2017 et le 21 avril 2018.</p> <p>L'athlète doit pratiquer un sport fédéré.</p>
ATHLÈTE NATIONAL FÉMININ/MASCULIN DE L'ANNÉE	<p>L'athlète s'étant le plus distingué lors de compétitions de niveau national et parfois international (moins de deux événements internationaux par année).</p> <p>Cet athlète peut, selon sa discipline, faire partie de l'équipe provinciale, avoir participé aux Jeux du Canada ou au circuit de compétition à l'échelle nationale.</p>	<ol style="list-style-type: none"> Résultats et performances (50 %) Progression (40 %) Rayonnement (10 %) 	<p>Les performances ou actions doivent être réalisées entre le 1^{er} avril 2017 et le 21 avril 2018.</p> <p>L'athlète doit pratiquer un sport fédéré.</p>
ATHLÈTE PROVINCIAL FÉMININ/MASCULIN DE L'ANNÉE	<p>L'athlète s'étant le plus distingué lors de compétitions de niveau provincial et parfois national (moins de deux événements nationaux par année).</p> <p>Cet athlète peut, selon sa discipline, faire partie de l'équipe de la région, avoir représenté la région aux Jeux du Québec ou avoir participé au circuit de compétition à l'échelle provinciale.</p>	<ol style="list-style-type: none"> Résultats et performances (50 %) Progression (40 %) Rayonnement (10 %) 	<p>Les performances ou actions doivent être réalisées entre le 1^{er} avril 2017 et le 21 avril 2018.</p> <p>L'athlète doit pratiquer un sport fédéré.</p>

RÉALISATIONS SPORTIVES

CATÉGORIES	DÉFINITIONS	CRITÈRES	PRÉREQUIS
<p>ATHLÈTE DÉCOUVERTE FÉMININ/MASCULIN DE L'ANNÉE</p>	<p>L'athlète s'étant le plus distingué par son potentiel et sa progression lors de compétitions de niveau régional et parfois provincial (moins de deux événements provinciaux par année).</p> <p>Cet athlète peut, selon sa discipline, avoir participé au circuit de compétition à l'échelle régionale.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Résultats et performances (40 %) 2. Progression (50 %) 3. Rayonnement (10 %) 	<p>Les performances ou actions doivent être réalisées entre le 1^{er} avril 2017 et le 21 avril 2018.</p> <p>L'athlète doit pratiquer un sport fédéré.</p> <p>L'athlète pratique cette discipline depuis moins de cinq ans.</p>
<p>ÉQUIPE DE L'ANNÉE</p>	<p>L'équipe s'étant la plus distinguée lors de compétitions sportives de niveau régional, provincial, national et/ou international.</p> <p>Cette équipe peut, selon sa discipline, avoir participé à un circuit organisé d'un sport collectif au niveau régional, provincial, national et/ou international.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Résultats et performances (50 %) 2. Progression (40 %) 3. Rayonnement (10 %) 	<p>Les performances ou actions doivent être réalisées entre le 1^{er} avril 2017 et le 21 avril 2018.</p> <p>L'équipe doit pratiquer un sport fédéré.</p>

ENGAGEMENT ET LEADERSHIP

CATÉGORIES	DÉFINITIONS	CRITÈRES	PRÉREQUIS
BÉNÉVOLE DE L'ANNÉE	<p>Le bénévole s'étant le plus distingué par son implication.</p> <p>Ce bénévole s'est particulièrement démarqué par son implication pour le développement sportif ou du loisir.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Engagement et diversité (40 %) 2. Innovation et leadership (30 %) 3. Habiletés et aptitudes (30 %) 	<p>Les actions doivent être réalisées entre le 1^{er} avril 2017 et le 21 avril 2018.</p> <p>Le bénévole ne doit pas avoir remporté ce prix l'an dernier.</p> <p>Le bénévole ne doit pas être rémunéré.</p>
OFFICIEL DE L'ANNÉE	<p>L'officiel s'étant le plus distingué par la qualité de son engagement.</p> <p>Cet officiel est reconnu pour la qualité de son engagement dans le jugement et l'arbitrage des épreuves de sa discipline dans des compétitions au niveau régional, provincial, national ou international.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Engagement (40 %) 2. Perfectionnement et qualification (30 %) 3. Qualités et attitude (15 %) 4. Contribution (15 %) 	<p>Les actions doivent être réalisées entre le 1^{er} avril 2017 et le 21 avril 2018.</p> <p>L'officiel ne doit pas avoir remporté ce prix l'an dernier.</p>

ENGAGEMENT ET LEADERSHIP

CATÉGORIES	DÉFINITIONS	CRITÈRES	PRÉREQUIS
<p>ENTRAINEUR EXCELLENCE DE L'ANNÉE remis par la Fondation Pat-Burns</p>	<p>L'entraîneur s'étant le plus distingué par la performance des athlètes qu'il entraîne.</p> <p>Cet entraîneur est reconnu pour sa compétence dans l'entraînement des athlètes de sa discipline dans des compétitions au niveau national ou international.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Engagement (20 %) 2. Perfectionnement (20 %) 3. Contribution à la réussite (20 %) 4. Résultats et performances (20 %) 5. Rayonnement (20 %) 	<p>Les actions doivent être réalisées entre le 1^{er} avril 2017 et le 21 avril 2018.</p> <p>L'entraîneur doit être reconnu par sa fédération sportive.</p> <p>L'entraîneur ne doit pas avoir remporté ce prix l'an dernier.</p>
<p>ENTRAINEUR RELÈVE DE L'ANNÉE remis par la Fondation Pat-Burns</p>	<p>L'entraîneur s'étant le plus distingué par la performance des athlètes qu'il entraîne.</p> <p>Cet entraîneur est reconnu pour sa compétence dans l'entraînement des athlètes de sa discipline dans des compétitions au niveau régional ou provincial.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Engagement (20 %) 2. Perfectionnement (20 %) 3. Contribution à la réussite (20 %) 4. Résultats et performances (20 %) 5. Rayonnement (20 %) 	<p>Les actions doivent être réalisées entre le 1^{er} avril 2017 et le 21 avril 2018.</p> <p>L'entraîneur doit être reconnu par sa fédération sportive.</p> <p>L'entraîneur ne doit pas avoir remporté ce prix l'an dernier.</p>

RAYONNEMENT ET FIERTÉ RÉGIONALE

CATÉGORIES	DÉFINITIONS	CRITÈRES	PRÉREQUIS
<p>ÉVÉNEMENT DE L'ANNÉE</p>	<p>L'événement sportif s'étant le plus distingué par son envergure et son impact.</p> <p>Cet événement ponctuel ou récurrent est reconnu pour la qualité de ses retombées sociales, communautaires, sportives et économiques pour la région de l'Outaouais.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Innovation (25%) 2. Impacts (25%) 3. Rayonnement (25%) 4. Mobilisation (25%) 	<p>L'événement a été réalisé entre le 1^{er} avril 2017 et le 21 avril 2018.</p> <p>L'événement ne doit pas avoir remporté ce prix au cours des cinq dernières années.</p>
<p>ORGANISME DE L'ANNÉE</p>	<p>L'organisme en sport s'étant le plus distingué par son impact et ses réalisations</p> <p>Cet organisme est reconnu pour la qualité de ses retombées sociales, communautaires, sportives et économiques pour la région de l'Outaouais.</p> <p>Les organismes en économie sociale sont éligibles dans cette catégorie de prix.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Innovation (20%) 2. Impacts (20%) 3. Rayonnement (20%) 4. Perfectionnement (20%) 5. Leadership (20%) 	<p>Les actions de l'organisme doivent être réalisées entre le 1^{er} avril 2017 et le 21 avril 2018.</p> <p>L'organisme ne doit pas avoir remporté ce prix l'an dernier.</p>

